

**DÉPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE
CANTON DE CARCASSONNE
MAIRIE DE VERZEILLE
11250 VERZEILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE
ARRÊTÉ TEMPORAIRE
Portant réglementation de la circulation sur la voirie communale**

Le Maire de la Commune de VERZEILLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande présentée par Amaury Sport Organisation (A.S.O) pour la traversée de Verzeille ;
CONSIDÉRANT qu'il a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'épreuve sportive dénommée « 108° Tour de France ».

ARRÊTE

ARTICLE 1 : STATIONNEMENT

Le stationnement de tout véhicule est interdit sur l'itinéraire suivant de **8h30 à 14h00 le 19/07/2022** :
Sauf véhicules d'urgences, Gendarmerie, Police municipale et caravane du Tour

- Route de Saint-Hilaire (route du Lauquet) de l'entrée à la sortie du village (entre les panneaux)

ARTICLE 2 : CIRCULATION

La circulation des véhicules sera interdite de **8h30 à 14h00 sur l'itinéraire suivant le 19/07/2022** :
Sauf véhicules d'urgences, Gendarmerie, Police municipale et caravane du Tour

- Allée des Platanes
- Rue des Tonneliers
- Allée de la Condamine
- Chemin Las Espaciéros (chemin de la Rivière)

ARTICLE 3 :

La divagation d'animaux sur la voie publique est interdite le 19/07/2022

ARTICLE 5 :

Une information générale de la mairie sera diffusée le 1^{er} juillet 2022 à l'ensemble des administrés concernés par le tracé du passage du Tour de France dans la commune.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté sera enregistré au registre des arrêtés de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Mme la Présidente du Conseil départemental
- M. le Préfet de l'Aude
- M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Limoux
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Aude

Verzeille, le 27/04/2022
Christian AUDIER , Maire